

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné qu'un avis de motion a été donné lors du conseil le 15 février 2022 et qu'un projet de règlement y a été présenté, en vue d'adopter le *Règlement 03-0222 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC Brome-Missisquoi*.

En résumé, ce projet de règlement vise à adapter le *Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC Brome-Missisquoi* afin qu'il puisse répondre aux divers changements législatifs, dont ceux apportés suivant la sanction du projet de loi 49 (2021, c. 31) de l'Assemblée nationale. Plus particulièrement, ce règlement vise notamment à établir les buts dudit code, les valeurs de la MRC, les règles de conduite, un mécanisme de prévention, ainsi que les sanctions en cas de manquement.

L'adoption du *Règlement 03-0222 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC Brome-Missisquoi* est prévue lors de la séance ordinaire du conseil des maires de la MRC, le 19 avril 2022. À moins de circonstances liées à la COVID-19, cette séance se déroulera en présentiel, dès 19h30, au Centre administratif de la MRC.

Notez que toute personne peut consulter le projet de règlement 03-0222 déposé au conseil des maires le 15 février 2022, dans la section « Projets de règlement déposés au conseil des maires » de l'adresse suivante : http://mrcbm.qc.ca/fr/docu_reglement.php. Vous pouvez également consulter une copie de ce document au centre administratif de la MRC situé au 749, rue Principale à Cowansville.

Au besoin, toute personne peut communiquer avec le soussigné au dlegrand@mrcbm.qc.ca (450-266-4900, poste 278) pour confirmer le mode de tenue de la séance et/ou pour toutes autres questions.

Donné à Cowansville, ce 30 mars 2022.

Le greffier,

David Legrand, avocat